

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-179 du 15 Mai 1985

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de la Santé Publique pour compter du 13 Mai 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 13 mai 1985, le Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MSP-MET 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Cde
Chano. 3 UNB-PASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-